

## Commune de Saint-Sulpice

---

### Modification du Plan d'affectation cantonal de la Venoge (PAC n° 284)

---

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC; BLV 700.11, le Département du territoire et de l'environnement soumet à l'enquête publique :

- **Modification du Plan d'affectation cantonal de la Venoge (PAC n° 284).**

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au Service technique de la Commune de Saint-Sulpice, rue du Centre 60, 1025 Saint-Sulpice (VD), et au Service du développement territorial, avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne.

**du 15 mai au 13 juin 2019**

inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Les pièces seront également disponibles à l'adresse [www.vd.ch/sdt](http://www.vd.ch/sdt) sous la rubrique Actualités.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé au greffe de la Commune de Saint-Sulpice, Rue du Centre 47, 1025 St-Sulpice (VD), ou au Service du développement territorial (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

**Une séance d'information publique, où seront présents les représentants du Service du développement territorial (SDT) et de la Direction des ressources et du patrimoine naturels de la Direction générale de l'environnement (DGE-DIRNA), aura lieu à Penthalaz, salle du Verger,**

**le lundi 27 mai 2019, à 19h00.**

La Municipalité